

Décision

Générale

colonial

Décision n° 498 rapportant l'arrêté n° 425 du 23 juin 1941 nonu- mant M. Sauphanor, président du tribunal.

n° 498

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
28 juillet 1941Numéro JO
n° 536 du 31/07/1941Date du numéro
31 juillet 1941

VISAS

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'arrêté n° 425, du 23 juin 1941, nommant M. Sauphanor président du Tribunal de 1er instance de Djibouti par intérim, en remplacement de M. Corre, hospitalisé

Sur la proposition de M. le Chef du Service judiciaire par intérim,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est et demeure rapporté l'arrêté n° 125 du 23 juin 1911 susvisé. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.